



Fondation
Maison des Champs
de Saint François d'Assise

Reconnue d'utilité publique depuis 1932

**Le Service
d'Accompagnement à la
Vie Sociale**
23, rue du Docteur Potain
75019 PARIS

2017

Rapport d'Activité

Fondation Maison des Champs

Siège Administratif :

55, rue de Belleville

75019 Paris

Tel : 01 85 08 50 92

Siège social :

16, rue du Général BRUNET

Siège social :

16 rue du Général BRUNET

75019 PARIS

Tel: 01 85 08 50 92

Fax : 01 42 38 16 29

SOMMAIRE

1 - Fiche d'identité

2 - Effectif et composition de l'équipe médico-sociale du SAVS

3 - Bilan quantitatif

- 3 - 1 - Journées réalisées
- 3 - 2 - Constitution de la file active et durée moyenne des prises en charge
- 3 - 3 - les admissions des personnes accompagnées
- 3 - 4 - Fin de prise en charge
- 3 - 5 - Quantification des contrats de période d'accueil et des contrats d'accompagnement
- 3 - 6 - Quantification des notifications d'orientation en SAVS (MDPH) et des accords à l'aide sociale légale (Conseil Départemental)

4 - Caractéristiques sociales des personnes accompagnées

- 4 - 1 - Répartition hommes femmes
- 4 - 2 - Age
- 4 - 3 - Conditions d'habitat et d'hébergement
- 4 - 4 - Lieu de résidence
- 4 - 5 - Services ou établissements à l'origine de l'admission au SAVS
- 4 - 6 - Nature des ressources et des revenus
- 4 - 7 - Personnes bénéficiant d'une mesure de protection (curatelle renforcée, tutelle...)
- 4 - 8 - Personnes bénéficiant d'accueil, d'accompagnement et/ ou de suivi social complémentaires au SAVS
- 4 - 9 - Suivi médical des bénéficiaires

5 - Les actions d'accueil et d'accompagnement social menées – La réalisation des projets d'accompagnement social personnalisés.

- 5 - 1 - Les visites à domiciles
- 5 - 2 - Les entretiens personnalisés
- 5 - 3 - Les actions d'accompagnement social menées à l'extérieur du SAVS
- 5 - 4 - Les actions de coordination médico-sociale
- 5 - 5 - Quantification des échanges téléphoniques – Personnes accompagnées / SAVS

7 - Les temps d'accueil collectifs, les ateliers, les sorties extérieures, les ateliers de médiations artistiques.

- 7 - 1 - Quantification des inscriptions aux temps d'accueil collectif.
- 7 - 2 - Les ateliers de médiation artistique et culturelle.
- 7 - 3 - Les ateliers de socio-esthétique.

1 - Fiche d'identité :

<p>Organisme gestionnaire</p> <p>Fondation Maison des Champs</p> <p>Président du Conseil d'Administration Pascal SANZ</p> <p>Directeur Général de la Fondation Jérôme LUCAS</p>

<p>Service d'Accompagnement à la Vie Sociale Fondation Maison des Champs 23 rue du Docteur Potain -75019 PARIS Tél. : 01/53/38/62/50</p> <p>Directrice Service d'Accompagnement à la Vie Sociale Gilles Nicolas g.nicolas@fmdc.fr</p>
--

La Fondation Maison des Champs, qui gère le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale, est reconnue d'utilité publique depuis 1932.

L'ambition de la Fondation est de faire du « vivre à son domicile », du droit d'y rester, d'y être aidé, accompagné et soigné, un des enjeux pour la société de demain.

Ainsi contribuer à la construction d'une société solidaire où chacun puisse être reconnu dans sa dignité et grandir en humanité.

Pour chaque individu, les questions du domicile et de « l'habiter » sont fondamentales. Pour les personnes quel que soit leur âge, en situation de dépendance à autrui tels que les enfants, ou souffrant de fragilités dues à la maladie, au handicap ou au vieillissement, avoir un domicile et y demeurer contribue à donner sens à leur vie malgré leurs incapacités.

« Être chez soi, c'est être soi »

Favoriser le vivre à domicile permet donc de préserver l'identité de chacun, la qualité de ses liens avec les autres, et avec son entourage. « Être chez soi, c'est être soi » au milieu des siens et dans son quartier.

Date de Création et d'ouverture au public	Public accueilli	Capacité	Localisation
Novembre 2006	Personnes Adultes reconnues en situation de handicap psychique, résidant sur le Nord Est de Paris	45 places	23 rue du Docteur Potain, 75019 Paris
Finalités et Missions			
Le SAVS a pour mission de favoriser l'autonomie et l'insertion sociale des personnes adultes en situation de handicap psychique par le biais d'actions d'accueil et d'accompagnement social pluridimensionnelles et individualisées			
<p>Dans cette perspective s'organisent au quotidien à l'attention de chacun, selon la spécificité de sa situation de handicap :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des visites à domiciles ; - Des entretiens individualisées ; - Des actions d'accompagnement social menées à l'extérieur du SAVS ; - Des actions de coordination médico-sociale menées auprès des autres interlocuteurs de la personne accompagnée (soignants, représentants légaux, aidants familiaux ou amicaux, autres services sociaux ou médico-sociaux...). <p>Sont organisés par ailleurs au quotidien, des temps d'accueil, d'activités et de sorties en groupe. L'objectif est de permettre à chacun(e), de se situer dans un processus de socialisation et de rencontre, dans un cadre convivial et sécurisant.</p>			

Il y a deux rapports d'activité pour le SAVS :

- un rapports d'activité pour le **SAVS de jour pour les personnes adultes en situation de handicap psychique**
- un rapports d'activité pour le **SAVS de nuit pour les personnes adultes en souffrant de handicap physique.**

2 - Effectif et composition de l'équipe médico-sociale du SAVS :

En 2017, l'effectif théorique de 5.73 ETP de l'équipe médico-sociale du SAVS de la Fondation Maison des Champs est composé comme suit :

- un directeur / 1 ETP ;
- trois accompagnatrices sociales à temps plein / 3 ETP ;
- un(e) accompagnateur (trice) social(e) à temps partiel / 0.25 ETP ;
- une psychologue à temps partiel / 0.33 ETP;
- une animatrice en médiation artistique et culturelle à temps partiel (0.20 ETP) ;
- un(e) chargé(e) de fonctions administratives et de secrétariat (0.33 ETP).

SAVS Fondation Maison des Champs - ETP 2017		BE 2017	CA 2017
Direction/Encadrement	Directeur de service	1	1
Total Direction/Encadrement		1	1
Médical/Paramédical/Psychologue	Art thérapeute	0,2	0.21
Médical/Paramédical/Psychologue	Psychologue	0,33	0.39
Total Médical/Paramédical/Psychologue		0,53	0.6
Administratif/secrétariat	Chargée des fonctions administratives et de secrétariat	0,33	0
Total Administratif/secrétariat		0,33	0.33
Socio-éducatif/Social	Accompagnateur social	1	1
	Accompagnateur social	1	1
	Accompagnateur social	1	1
	Accompagnateur social	0,25	0
Total Socio-éducatif/Social		3,25	3
Administration/Gestion	Assistant technique		0.06
Administration/Gestion	Directeur RH		0.05
Administration/Gestion	Gestionnaire paie		0.05
Administration/Gestion	Responsable paie		0.01
Administration/Gestion	Assistante RH		0.08
Administration/Gestion	Responsable comptabilité générale		0.07
Direction/Encadrement	Attachée de direction		0.13
Direction/Encadrement	Chargé de mission		0.05
Direction/Encadrement	DIRECTEUR GENERAL		0.05
Total Direction Générale - administration - gestion		0,62	0.55
Total ETP SAVS 2017		5,73	5.15

Variation des effectifs.

Le poste de chargé(e) des fonctions administratives et de secrétariat n'a pas pu être pourvu en 2017.

Le poste d'accompagnateur (trice) social(e) à temps partiel à 0.25 ETP (temps d'accueil et d'activité du samedi) n'a pas été pourvu cette année.

Pour pallier à cette absence de recrutement, pour la deuxième année consécutive, il a été proposé à la psychologue et à l'art thérapeute d'effectuer ces temps de travail dans le cadre d'heure supplémentaires.

Ce dispositif de compensation fonctionne de manière satisfaisante et permet d'assurer de façon qualitative la continuité de l'activité du SAVS (302 jours d'ouvertures annuelles). Les temps d'ouverture du samedi sont assurés dans un cadre cohérent.

Des temps de négociation et de dialogue budgétaire pour l'élaboration du CPOM (effectif au 1^{er} janvier 2018) au sein duquel doit s'inscrire le budget de fonctionnement du SAVS, ont eu lieu dans le courant de l'année 2017 avec les représentants du BAPA/BAPH de la DASES et la Fondation Maison des Champs.

A cette occasion il a pu être fait mention par le SAVS de la difficulté de recruter de façon durable un professionnel suffisamment qualifié pour le poste d'accompagnateur (trice) social(e) à temps partiel, du fait du petit volume d'heure engagé pour cette fonction (0.25 ETP).

En effet le petit volume horaire de ce poste revêt peu d'attractivité en matière de recrutement.

Afin de faciliter la gestion du planning de l'équipe médico-sociale en ce qui concerne les temps d'ouverture du SAVS lors des journées du samedi, le SAVS a proposé de réduire au minimum le nombre de ces journées d'accueil pour inscrire l'activité du service à hauteur d'environ 290 jours annuels.

Cette proposition portait l'ouverture du SAVS sur une base de 3 samedis mensuels au lieu du rythme actuel d'ouverture hebdomadaire porté à chaque samedi.

Lors de ces temps d'échange, cette proposition n'a pas rencontré d'échos favorables, au regard des orientations actuelles des politiques sociales en direction des personnes en situation de handicap, qui sont déployées sur le Département de Paris.

Un fonctionnement d'équipe en sous effectif à partir du dernier trimestre.

A partir du dernier trimestre 2017, le SAVS a fonctionné dans un contexte de sous effectif d'équipe du à l'absence pour congés maladie longue durée de la psychologue à temps partiel (0.33 ETP) et d'une accompagnatrice sociale à temps plein.

Malgré ces conditions, l'activité en direction des personnes accompagnées a pu être assurée, notamment en ce qui concerne l'atteinte du nombre annuel de journées d'ouvertures (302 jours).

Afin de permettre l'ouverture du SAVS au public tous les samedis, il a fallu réorganiser les plannings d'équipe.

Sur la période du dernier trimestre, pour chaque journée d'accueil et d'ouverture du samedi, seul(e) un(e) professionnel(le) a pu être en fonction, au lieu de deux professionnel(le)s habituellement présents.

Ceci impacte potentiellement la qualité et la nature du travail d'accueil mené le samedi. En effet, au cas où une difficulté particulière surgirait concernant la situation d'une personne accompagnée présente (malaise, incident...), le professionnel seul en poste dispose de moyens plus limités pour agir.

Dans ces conditions de travail en sous effectif, l'équipe médico-sociale est donc amenée à faire des choix qui privilégient la sécurité et la qualité des conditions d'accueil ou d'organisation d'une sortie ou d'un atelier pour ces journées spécifiques du samedi.

Ainsi des projets d'atelier ou de sorties sont annulés ou différés, faute de moyens permettant leur réalisation (sortie à la journée en dehors de Paris, visites de musée ou d'exposition nécessitant un temps de préparation pédagogique spécifique, faute de temps impartis...).

C'est donc dans ce contexte particulier qu'a travaillé l'équipe médico-sociale du SAVS à partir du dernier trimestre 2017.

Ces absences ne sont pas liées à des raisons d'épuisement professionnel ou d'autres raisons qui pourraient témoigner d'un sentiment de mal être au travail.

En effet, ces absences pour congés maladie concernent la situation médicale sur le plan somatique de deux professionnelles du service.

La solution consistant à pallier aux absences pour congés maladie par des recrutements temporaires ne peut être envisagée, au regard du caractère non prévisible de ces renouvellements de congés maladie.

En matière de management, le choix a ainsi consisté à ne pas effectuer dans l'immédiat des recrutements en vue de remplacer les professionnelles absentes, sauf en ce qui concerne la fonction de psychologue. En effet, dans le courant du mois de décembre 2017, nous avons procédé au recrutement d'une psychologue vacataire, notamment pour assurer la mise en œuvre des entretiens pour les nouvelles admissions.

Dans cette continuité, un(e) accompagnateur(trice) social(e) pourra être recruté(e) en 2018, dès le début du congé de maternité de la professionnelle actuellement absente.

Enfin, il s'agit de reconnaître à l'équipe médico-sociale du SAVS le mérite d'avoir assuré la continuité de l'activité du SAVS dans ce contexte d'effectif réduit, sans que la qualité du service rendu soit altérée.

Formations, colloque et ressources extérieures.

Cette année, l'équipe médico-sociale a pu participer à des conférences mensuelles au CNAM (Conservatoire National des Arts et Métiers) : le cycle public espace éthique d'Ile de France, organisé dans le cadre de la session de formation « démarche qualité dans les établissements de santé ».

Le SAVS a pu aussi assister à une journée de formation abordant la création des conseils territoriaux de santé mentale.

La création des conseils territoriaux de santé mentale porté par l'article 16 de la loi de modernisation de notre système de santé, permet de fédérer au niveau local l'ensemble des acteurs impliqués auprès des personnes malades sur le plan psychique.

Ces instances ont vocation à rassembler les professionnels du soin en psychiatrie (circuit ambulatoire et intra hospitalier), les patients et/ou leurs représentants, les élus locaux, les citoyens et les professionnels du secteur médico-social.

Le SAVS en tant que dispositif médico-social intervenant en milieu ouvert (hors les murs), doit être au fait de ces évolutions, permettant d'appréhender de façon mieux coordonnée, la situation des personnes malades psychiques au sein de la cité.

Dans cette continuité, le 16 octobre 2017, le SAVS a pu assister à la présentation du RESAD 20^{ème} arrondissement, un projet de concertation locale porté par l'EPS Maison Blanche 20^{ème}. Il s'agit d'une instance locale associant des protagonistes aux compétences diversifiées (bailleurs, atelier santé ville, UNAFAM, psycom...) en vue de résoudre des situations/cas complexes auxquelles sont confrontées des personnes malades psychiques et leur entourage.

La Direction du SAVS met donc régulièrement en place des temps d'information lors des réunions institutionnelles d'équipe, pour aborder les évolutions des politiques sociales spécifiques à la prise en compte des situations de handicap, et plus spécifiquement pour ce qui a trait au handicap psychique.

Ces temps permettent d'informer les professionnels autour de notions nouvelles ou de dispositifs émergents tels que « l'inclusion sociale » pour les personnes reconnues en situation de handicap, et les P.A.G (plan d'accompagnement global – une réponse accompagnée pour tous) introduit par l'article 89 de la loi de modernisation de notre système de santé.

3 - Bilan quantitatif :

3 - 1 - Journées réalisées :

Le SAVS a été ouvert au public durant 302 jours, du 02 janvier 2017 au 29 décembre 2017.

3 - 2 - Constitution de la file active et durée moyenne des prises en charge :

L'article premier de la convention d'aide sociale du SAVS de la Fondation Maison des Champs définit une capacité à hauteur de 45 places.

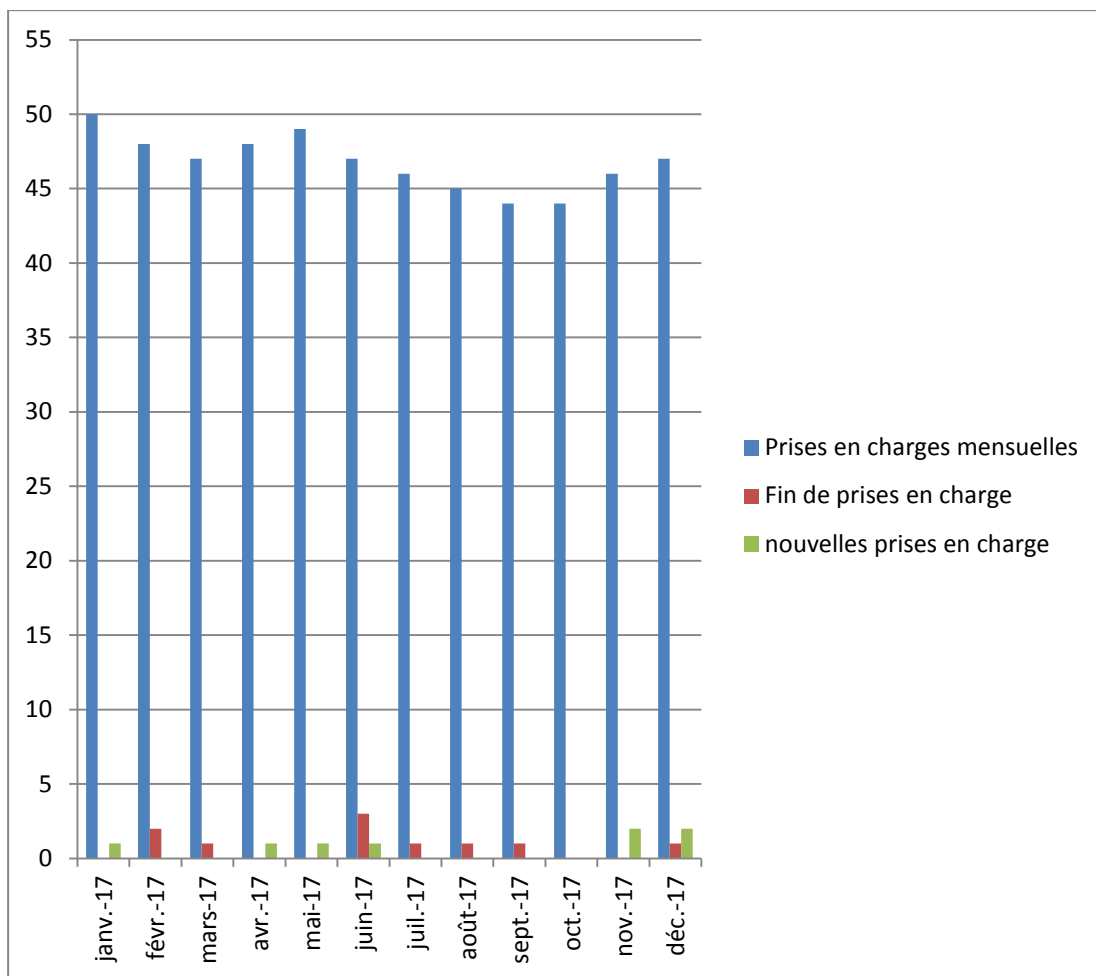
Au 2 janvier 2017, 49 personnes en situation de handicap sur le plan psychique étaient accompagnées au SAVS.

Au 29 décembre 2017, 47 personnes accompagnées bénéficiaient d'une prise en charge au SAVS.

Durant l'année 2017, 8 nouvelles admissions ont eu lieu et 10 fins de situations d'accueil et d'accompagnement ont été prononcées. En moyenne, 47 personnes étaient présentes mensuellement au sein de la file active du SAVS.

57 personnes ont ainsi été accueillies et accompagnées au SAVS de la Fondation Maison des Champs durant l'année 2017.

49 personnes accompagnées au 02 janvier 2017			
	Activité mensuelle	Fin de prises en charge	nouvelles prises en charge
janv-17	50	0	1
févr-17	48	2	0
mars-17	47	1	0
avr-17	48	0	1
mai-17	49	0	1
juin-17	47	3	1
juil-17	46	1	0
août-17	45	1	0
sept-17	44	1	0
oct-17	44	0	0
nov-17	46	0	2
déc-17	47	1	2
47 personnes accompagnées au 29 décembre 2017			
Total	47	10	8
	moyenne mensuelle	Fin de prises en charge	nouvelles prises en charge



File active des personnes accompagnées - moyenne mensuelle	
2017	47
2016	52
2015	47
2014	49
2013	48
2012	44

Année	Durée moyenne des situations de prises en charge au SAVS
2017	4 ans et 298 jours
2016	4 ans et 151 jours.
2015	4 ans et 27 jours.
2014	3 ans et 178 jours
2013	3 ans et 2 jours
2012	2 ans et 213 jours

La durée moyenne des prises en charge au SAVS reste en progression constante.

3 – 3 – les admissions des personnes accompagnées:

8 nouvelles situations d'accueil et d'accompagnement						
Date	Sexe	organisme à l'origine de l'admission	objectifs d'accueil et d'actions d'accompagnement	Présent au SAVS au 31/12	notifications d'orientation en SAVS / MDPH	accord ASL
19/01	H	CMP 25ème secteur maison blanche (19ème arrdt)	présence durant des temps d'accueil et d'activité en groupe	oui	oui	oui
17/03	H	UDAF 75 – association gestionnaire de mesures de protection	Accompagnement social / démarches extérieures et soutien au domicile	oui	oui	oui
02/05	H	APAJH 19	Aides aux démarches sociales et administratives	oui	oui	oui
08/06	F	MDPH75	accompagnement et soutien au domicile.	oui	oui	oui
22/11	H	CMP 26 ^{ème} secteur – Hôpital Maison Blanche	Accueil collectif – Aides aux démarches sociales et administratives	oui	oui	en cours
29/11	H	CMP 25 ^{ème} secteur – Hôpital Maison Blanche	présence durant des temps d'accueil et d'activité en groupe / soutien au domicile	oui	oui	en cours
08/12	H	ESAT association AFASER (93)	Accueil collectif – Aides aux démarches sociales et administratives	oui	oui	en cours
14/12	F	MDPH75	Aides aux démarches sociales et administratives	oui	oui	oui

3 – 4 – Fin de prise en charge :

10 fins de prises en charge prononcées en 2017 :

9 fins de situations d'accueil et d'accompagnement				
présent au SAVS au	date de fin d'accueil et d'accompagnement	Sexe	Age	date de transmission d'information à la MDPH75
19/12/2007	01/02/2017	H	56	03/02/2017
29/10/2015	09/02/2017	F	29	09/02/2017
24/04/2008	03/03/2017	F	65	Fin de notification d'orientation en SAVS datée du 03/03/2017
08/06/2016	01/06/2017	H	49	01/06/2017
20/07/2016	09/06/2017	H	42	12/06/2017
24/01/2014	14/06/2017	F	58	14/06/2017
21/03/2013	12/07/2017	F	59	12/07/2017
18/06/2015	08/08/2017	F	66	14/09/2017
06/11/2007	06/09/2017	H	66	06/09/2017
05/09/2007	14/12/2017	F	36	14/12/2017

3 – 5 – Contrats de période d'accueil (phase d'admission) et contrats d'accompagnement :

On distingue deux types de documents contractuels de prise en charge :

- le document individuel de prise en charge (DIPEC) pour la phase de période d'accueil et de découverte du SAVS (durée 2 mois, renouvelable si nécessaire). Ce document est signé dès l'arrivée de la personne accompagnée au SAVS.
La phase de la période d'accueil permet de préparer le projet d'accompagnement social personnalisé.
- Le contrat d'accompagnement s'établit lors de la fin de la période d'accueil et de découverte du SAVS.
Le projet d'accompagnement social personnalisé est élaboré et signé à cette étape de façon concomitante.
Le contrat d'accompagnement prend fin au terme de la durée de la notification de décision d'orientation en SAVS émise par la MDPH.

Le choix de cette temporalité, constituée de deux phases distinctes (le DIPEC, puis le contrat d'accompagnement) est adaptée compte tenu des difficultés rencontrées par les personnes accueillies au SAVS.

Le DIPEC permet dans un premier temps de se familiariser avec le fonctionnement du SAVS et de réfléchir aux objectifs qui peuvent s'inscrire dans le futur contrat/projet d'accompagnement social, qui sera élaboré quelques mois plus tard.

En effet, pour l'ensemble des personnes accompagnées, il peut être difficile, dès leur arrivée au SAVS, de définir un projet d'accueil et d'accompagnement social.

File active des personnes accompagnées en 2017 - Contrats d'accompagnements	57
Personnes ayant signé un document contractuel provisoire de prise en charge (phase de période d'accueil et de découverte du SAVS)	8
Personnes bénéficiant d'un contrat d'accompagnement et d'un projet d'accompagnement social personnalisé	49

3 - 6 - Quantification des notifications d'orientation en SAVS (MDPH) et des accords à l'aide sociale légale (Conseil Départemental 75) :

Le SAVS a une capacité autorisée de 45 places. 57 personnes ont été accueillies et accompagnées au SAVS de la Fondation Maison des Champs en 2017.

Notifications d'orientation en SAVS émises par la MDPH75

File active des personnes accompagnées en 2017 – Accords MDPH	57
Personnes bénéficiant d'une notification d'orientation en SAVS émise par la MDPH	49
Personnes bénéficiant d'un renouvellement de leur notification d'orientation en SAVS (MDPH)	8
Personnes se situant dans l'attente d'une notification d'orientation en SAVS émise par la MDPH	0
Personnes se situant dans l'attente du renouvellement de leur notification d'orientation en SAVS (MDPH)	0

Accords à l'aide sociale légale départementale délivrés par le Conseil Départemental de Paris

File active des personnes accompagnées en 2017 - Accords à l'aide sociale légale départementale	57
Habilitations à l'aide sociale légale départementale	50
Renouvellement des habilitations à l'aide sociale légale départementale	5
Demandes d'habilitations à l'aide sociale légale départementale en cours de traitement auprès du Département de Paris	2
Demandes de renouvellement d'habilitations à l'aide sociale légale départementale en cours de traitement auprès du Département de Paris	0

Tableau récapitulatif

File active des personnes accompagnées au SAVS – 2017	
Nombre de personnes ayant bénéficié d'une prise en charge au SAVS en 2017	57
<i>Accords MDPH ou renouvellement d'accords MDPH</i>	49
<i>Accord MDPH ou renouvellement d'accords MDPH en cours de traitement</i>	8
Total	57
<i>Accords (ou renouvellement) à l'Aide Sociale légale (CD 75)</i>	54
<i>Accords (ou renouvellement) à l'Aide Sociale légale (CD 75)en cours de traitement</i>	3
Total	57

4 - Caractéristiques sociales des personnes accompagnées :

4 - 1 - Répartition hommes / femmes :

Sexe	Nombre
Féminin	30
Masculin	27
Total	57

4 - 2 – Age :

Age	Nb de personnes	%
- de 20 ans	0	0
20-29 ans	3	5
30-39 ans	13	23
40-49 ans	13	23
50-59 ans	13	23
60 ans et +	15	26
Total	57	100

Moyenne d'âge	49 ans
----------------------	---------------

4 - 3 - Conditions d'habitat et d'hébergement :

Conditions de logement	Nb de personnes
Logement Social	31
Famille	11
Etablissement d'Hébergement	5
Logement du parc locatif privé	7
Propriétaire	2
Autre	1
TOTAL	57

La moitié des personnes accompagnées (31 sur 57) sont locataires en titre d'un logement social.

11 personnes vivent en présence de membres de leur famille, au sein du logement familial.

4 - 4 - Lieu de résidence :

Arrondissement de résidence	Nb de personnes
20 ^{ème}	15
19 ^{ème}	27
18 ^{ème}	3
14 ^{ème}	2
13 ^{ème}	1
12 ^{ème}	1
11 ^{ème}	6
10 ^{ème}	1
3 ^{ème}	1
TOTAL	57

Les lieux de résidence des personnes accompagnées par le SAVS sont réparties dans 9 arrondissements, principalement situés dans le Nord-Est de Paris.

La très grande majorité (51 personnes) résident au sein des 11^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème}, et 20^{ème} arrondissements de Paris (dont 27 d'entre elles dans le 19^{ème} arrondissement).

4 - 5 - Services ou établissements à l'origine de l'admission au SAVS :

Service ou établissement à l'origine de l'admission au SAVS	Nbre de personnes
MDPH75	3
Centre Médico-psychologique du 3 ^{ème} arrondissement – <i>rattaché administrativement à l'hôpital Esquirol, St Maurice</i>	1
Centre Médico-psychologique du 11 ^{ème} arrondissement – <i>rattaché administrativement à l'hôpital Esquirol, St Maurice</i>	7
Centre Médico-psychologique du 19 ^{ème} arrondissement – <i>rattaché administrativement à l'hôpital Maison Blanche</i>	7
Centre Médico-psychologique du 20 ^{ème} arrondissement – <i>rattaché administrativement à l'hôpital Maison Blanche</i>	4
Etablissements de soins en psychiatrie (Hôpital Saint Anne et Hôpital Saint Antoine)	2
Famille	1
Services de curatelle / mesure de protection	2
<i>Autres lieux ou services à l'origine d'une admission au SAVS</i>	4
<i>Etablissements et services du secteur médico-social (tableau détaillé ci-dessous)</i>	26
TOTAL	57

Etablissements et services du secteur médico-social
Etablissements Social d'Aide par le Travail (ESAT)
CAP Emploi, autres service d'évaluation ou d'insertion professionnelle pour personnes reconnues en situation de handicap
Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)
Etablissements ou services d'hébergement
Service de Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP)
Association proposant un suivi psychologique à des personnes isolées et en situation de précarité

Autres lieux ou services à l'origine d'une admission au SAVS :

- 1 personne** a été orientée vers le SAVS par son médecin psychiatre exerçant en libéral.
- 1 personne** a été orientée par une assistante sociale exerçant en Centre Médico psychopédagogique (CMPP) au sein duquel ses enfants sont pris en charge.
- 1 personne** a été orientée par une assistante sociale du Centre d'action sociale de la ville de Paris (CASVP du 3^{èmes} arrondissement de Paris).
- 1 personne** a été orientée vers le SAVS par son médecin psychiatre exerçant dans un Centre médico-psychologique à Gennevilliers (92). La personne accompagnée réside à Paris depuis trois ans.

4 - 6 - Nature des ressources et des revenus :

Ressources et revenus	Nb de personnes
Pension d'invalidité	2
Allocation Adulte Handicapé	26
Allocation Adulte Handicapé cumulé à un revenu perçu en ESAT	18
Salaire	5
Retraite	5
Pôle Emploi, RSA	1
Total	57

4 - 7 - Personnes bénéficiant d'une mesure de protection (curatelle renforcée, tutelle...) :

Mesure de protection	Nb de personnes
non	48
oui	9
Total	57

4 - 8 - Personnes bénéficiant d'accueil, d'accompagnement et/ou de suivi social complémentaires au SAVS :

Activité de jour	Nb de personnes
Le SAVS comme unique lieu d'accueil et de suivi social	22
ESAT	20
Hôpital de jour – CATTP (Centre d'activité thérapeutique à temps partiel)	8
Activité de travail en milieu ordinaire (entreprises, services publiques...)	4
Autre (stages, formations, bénévolat...)	3
Total	57

4 - 9 - Suivi médical des personnes accompagnées :

Suivi médical extérieur	Nb de personnes
CMP 20 ^{ème}	10
CMP 19 ^{ème}	18
CMP 11 ^{ème}	6
Autres secteurs de psychiatrie publique de Paris	10
Autres modalités de suivi médical	4
Médecins psychiatres exerçant en libéral	5
Pas de suivi médical auprès d'un médecin psychiatre, d'un psychologue ou d'un thérapeute extérieur au SAVS	4
Total	57

5 - Les actions d'accueil et d'accompagnement social menées – La réalisation des projets d'accompagnement social personnalisés :

5 - 1 - Les Visites à domiciles :

Les visites à domicile ont pour objectif :

- de maintenir ou d'améliorer des conditions d'habitat satisfaisantes ;
- d'évaluer les conditions de vie dans l'habitat ;
- d'agir de façon coordonnée avec les professionnels intervenant au domicile de la personne accompagnée (gardiens d'immeubles, auxiliaires de vie, aides à domicile...).

Quantification des visites à domicile - 2017	
Nombre de personnes ayant bénéficié de visites à domicile	28
Nombres total de VAD effectuées	228

5 – 2 - Les entretiens personnalisés :

Quantification des entretiens individuels - 2017	
Nombre de personnes ayant bénéficié d'entretiens individuels	52
Nombres total d'entretiens effectués	832

Nombre d'entretiens annuels	Nombres de personnes reçues
de 21 à 50 entretiens et +	16
de 11 à 20 entretiens	12
de 1 à 10 entretiens	24
aucun entretien	5
Total	57

On distingue plusieurs types d'entretiens personnalisés :

- les entretiens de procédure d'admission,
- les entretiens d'évaluation de fin de période d'accueil et de d'admission,
- les entretiens de bilan annuel du projet d'accompagnement social individualisé,
- les entretiens permettant l'accomplissement de démarches pratiques (la gestion du budget, remplir un formulaire administratif...),
- les entretiens pour élaborer un projet d'activité de jour, ou un projet professionnel (CV, courriers de candidatures...). Certains de ces entretiens permettent de procéder à une inscription au sein d'une association ou de préparer un séjour vacances (auprès d'associations, de séjours adaptés ou d'autres organismes touristiques, réserver un billet de train, d'avion...),
- les entretiens à la demande de la personne accompagnée pour évoquer un fait, une interrogation, une problématique sans que ce temps de réception ait été planifié et organisé en amont.
- les entretiens mis en place à la demande de l'équipe médico-sociale, à un rythme régulier ou non, afin de faire le point autour de son projet d'accompagnement social ou afin d'évoquer une situation spécifique.

5 - 3 - Les actions d'accompagnement social menées à l'extérieur du SAVS :

130 actions d'accompagnement social ont été menées à l'extérieur du SAVS en présence des personnes concernées.

27 personnes accompagnées ont bénéficié d'actions d'accompagnementsocial qui peuvent répondre aux objectifs suivants :

- soutenir la personne accompagnée lors d'un temps de rencontre extérieure avec un interlocuteur extérieur (soignant, agent administratif, etc...).
- ré-expliciter par la suite à la personne accompagnée, le contenu et le sens des propos échangés avec l'interlocuteur rencontré,
- apporter de la dynamique et de la convivialité lors d'accompagnement portant sur des achats (vêtements, mobiliers, électroménager) ,
- aider certaines personnes accompagnées à effectuer des achats dans un cadre sécurisé. En effet, nous avons pu constater que certaines personnes pouvaient être sollicitées par des enseignes pour contracter des crédits ou de bénéficier de réserves d'argent...),
- rassurer les personnes accompagnées lors d'actes de soins spécifiques (opérations, examens médicaux...). Pour un certain nombre de personnes au SAVS, le service

contribue largement à l'organisation et la planification en amont de ces rendez-vous médicaux.

Ces actions de soutien et d'accompagnement sont menées au sein d'espaces externes au SAVS :

- des services administratifs (caisse de retraite, Centre d'action sociale, préfecture de police...);
- des agences bancaires ;
- pour des rendez-vous médicaux ;
- des commerces (vêtements, aménagement du logement...);
- des services judiciaires (tribunal administratif et actions de coordination auprès d'avocats dans le cadre de l'aide juridictionnelle...).

130	37	16	4	57
Actions d'accompagnement social	Personnes n'ayant bénéficié d'aucune action d'accompagnement	Personnes ayant bénéficié de 1 à 10 actions d'accompagnement	Personnes ayant bénéficié de 30 et + actions d'accompagnement	Total

5 - 4 - Les actions de coordination médico-sociale :

959 actions de coordination médico-sociale auprès de professionnels extérieurs ont été menées en 2017.

La coordination sanitaire et médico-sociale constitue un travail de lien et de prise de contact régulier en termes d'échange de vues et de transmission d'information auprès des professionnels extérieurs.

Il s'agit de faire « converger » l'ensemble des interventions sociales ou médicales vers un objectif commun : l'insertion sociale de la personne accompagnée dans son environnement de proximité.

Pour 22 personnes accompagnées, le SAVS constitue le seul et unique lieu d'accueil et d'accompagnement, au sein duquel leur situation sociale peut être appréhendée dans sa globalité (hormis les actes de soins menés à l'extérieur).

C'est au SAVS qu'il incombe de développer des liens, des contacts en direction d'autres services médico-sociaux, mais aussi vers d'autres acteurs présents de manière directe ou indirecte dans la vie quotidienne des personnes accompagnées (centre d'action sociale de la ville de Paris, bailleur social, caisses de retraite ...).

La coordination médico-sociale s'effectue au quotidien et de manière courante :

- par des échanges téléphoniques ;
- par l'envoi de courriers, de notes sociales ;

- lors des temps de rencontres individuelles avec un interlocuteur particulier de la personne accompagnée ;
- lors des temps de rencontre collective, associant l'ensemble des interlocuteurs du champ sanitaire et médico-social de la personne accompagnée (réunion de synthèse).

5 - 5 - quantification des échanges téléphoniques – Personnes accompagnées / équipe médico sociale du SAVS :

1793 échanges téléphoniques ont eu lieu avec l'ensemble des personnes accompagnées au SAVS.

Le contact téléphonique est un outil d'échange et de communication très important dans le fonctionnement courant et quotidien du SAVS.

Ce moyen permet par exemple de s'enquérir de la situation des personnes pour lesquelles on pourrait constater une diminution des contacts établis avec le SAVS sur une période donnée.

Pour certaines personnes accompagnées, à leur initiative, de véritables temps d'entretiens personnalisés se déroulent par téléphone, notamment lorsqu'elles se trouvent en difficulté (résurgence d'angoisses, anxiété...).

Un nombre assez important de personnes accompagnées sont en difficulté pour venir à des rendez-vous programmés. Les annulations d'entretiens, de visites à domicile (de la part des personnes accompagnées) sont des aspects à prendre en compte dans la planification des actions d'accueil et d'accompagnement social.

Et inversement, le lien téléphonique permet aussi de pouvoir programmer ou reprogrammer des dates de rencontre.

Enfin pour certains, il est naturel de communiquer longuement au téléphone, afin d'avoir un échange, un dialogue, sans être forcément confrontés à des difficultés particulières.

6 - Les temps d'accueil collectifs, les ateliers, les sorties extérieures, les ateliers de médiations artistiques :

6 - 1 - Quantification des inscriptions aux temps d'accueil collectif :

Temps de présence - lieu d'accueil collectifs et sorties extérieures – 2017				
1208	13 personnes	29 personnes	15 personnes	57
Nombre total de temps de présence recensés en 2017	Personnes non présentes	de 1 à 40 temps de présences annuels	de 40 à 109 temps de présences annuels	Total

Les temps d'accueil collectifs au SAVS ont lieu du mardi au vendredi de 16h00 à 19h00 et le samedi de 11h00 à 17h00.

Ce sont des temps d'accueil informels (venir boire un café, discuter avec d'autres personnes accompagnées...), d'activités et de médiations diverses (autour des pratiques des arts, de jeux collectifs favorisant les échanges et les interactions, de repas pris en communs...).

Des sorties à l'extérieur sont aussi organisées en petit groupe chaque semaine et le samedi.

Il s'agit d'aider chaque personne accompagnée à établir des contacts et des relations dans un espace d'accueil et d'activité sécurisant et convivial.

Il s'agit également de limiter les situations d'isolement et de repli sur soi.

6 - 2 - Les ateliers de socio-esthétique :

Depuis 2014, des ateliers de socio-esthétique se déroulent deux fois par mois au SAVS.

Les ateliers sont menés par une professionnelle extérieure (Mme Sylvie Marini, socio-esthéticienne qui intervient auprès de publics adultes en situation de fragilité).

6 - 3 - Les ateliers de médiation artistique et culturelle et les sorties culturelles du SAVS :

Les ateliers d'expressions plastiques sont mis en place chaque vendredi de 15h00 à 18h00, sous la conduite d'une animatrice de l'équipe médico-sociale.

Ces ateliers hebdomadaires ont pour objectif :

- de mettre en place des temps ciblés sur la pratique des arts visuels, graphiques et plastiques (croquis, dessins, peintures, collage, gravure, modelage, assemblage...);
- de développer l'accès à la culture en organisant des visites d'expositions temporaires, de musées ou d'autres lieux culturels, ainsi qu'un apport supplémentaire in situ par le biais de documents variés (catalogues, monographie, dvd, etc...).

visites et sorties au musée, visite d'exposition, spectacles en 2017 au SAVS Fondation Maison des Champs	
6 janvier	Exposition Hergé au Grand Palais
11 janvier	Sortie au Musée d'Orsay
14 janvier	visite du musée des arts édecoratifs
21 janvier	Exposition à l'Opéra Garnier
28 janvier	Exposition "Le mythe Beethoven" à la Philharmonie de Paris
16 mars	Spectacle de Danse - Les Grands Ballets Canadiens au Théâtre Chaillot
18 mars	Exposition "Kimono - Au bonheur des dames" au Musée Guimet
8 avril	visite du Musée Rodin
22 avril	Exposition "Les Joyaux des Moghols et des Maharadjahs" au Grand Palais
29 avril	Exposition au Grand Palais : " Les Jardins"
18 mai	Ballet de Biarritz au Théâtre Chaillot
27 mai	Exposition "Jamaica" à la Philharmonie de Paris
3 juin	exposition "Les robes de Dalida" au musée Galliera.
10 juin	visite du musée Pissaro
24 juin	visite du musée des arts-déco, exposition "travaux des dames"
8 juillet	Exposition DIOR aux musée des Arts Décoratifs
22 juillet	Exposition Rodin au Grand palais
29 juillet	Visite de la conciergerie de Paris
5 aout	Exposition au musée des Arts et Métiers "Les meilleurs ouvriers de France"
19 aout	Exposition "Le pouvoir des fleurs" Pierre Joseph Redouté au musée de la vie romantique
26 aout	Visite guidée de l'exposition photo David Hockney au centre Pompidou
9 septembre	Visite de l'exposition "Montmartre, décors de Cinema"
30 septembre	Spectacle de danse à Chaillot : "Bianca Li "
7 octobre	Exposition Irving PENN au Grand Palais
21 octobre	Exposition "Médusa" au Musée d'Art Moderne
11 novembre	Fondation Louis VUITTON - Exposition d'œuvres du Musée d'Art Moderne de New York (le MOMA)
21 novembre	"Franito", pièce de théâtre de Patrice Thibaud - Théâtre de Chaillot
25 novembre	Exposition Barbara à la Philharmonie de Paris
9 décembre	Exposition au Palais Galliera (musée de la mode)
21 décembre	Spectacle de danse - Angelin Preljocaj au Théâtre Chaillot